

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 28 novembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre , le vingt huit novembre , à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 22 novembre 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 24

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald – FERMEN Claudine
- CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoints
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT
Gaston -KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle - CANIVET
Bertrand – MARTIN Nuccia – WILLERVAL Aurore - EZAHOUID Mohamed -
BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED
Sylvain – DUCATILLION Béatrice.

Absents ayant donné procuration

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon
Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed à Madame CASPERS Mauricette
Monsieur DOISY Bernard à Monsieur SAENEN Romuald

Absents :

Messieurs DEFAUQUET Gérald - GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre SENEZ

**Fonds de concours « Territoire de Veille Agglomération
auprès de DOUAISIS AGGLO – LES PLACETTES**

Madame le Maire indique que, par délibération du 12 avril 2024, Douais Agglo a instauré un fonds de concours « Territoire de Veille Agglomération ».

Elle propose de solliciter le fonds de concours Territoire Veille Agglomération pour le projet d'investissement les Placettes à hauteur de 40 030.50 € pour une dépense de 80 061.00 € ht représentant la 1^{ère} phase : réfection des enrobés des chemins d'accès à la résidence et à l'école maternelle, pose de nouvelles bornes de sécurisation , installation de mobiliers urbains, plantations, réalisation d'une fresque au sol

Et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 059-215902768-20241128-281124SUBV-DE

SLOW

Il s'agit d'un projet en trois phases visant à améliorer le cadre de vie des abords de la Résidence Jean loup Chrétien et d'encourager le lien social et les échanges entre les habitants de la résidence et les autres habitants du quartier par l'aménagement d'espaces dédiés et à sécuriser ses abords et l'accès à l'Ecole maternelle Elsa Triolet.

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
A l'unanimité,*

Autorise Madame le Maire à solliciter le fonds de concours Territoire Veille Agglomération pour le projet d'investissement les Placettes à hauteur de 40 030.50 € pour une dépense de 80 061.00 € ht représentant la 1^{ère} phase : réfection des enrobés des chemins d'accès à la résidence et à l'école maternelle, pose de nouvelles bornes de sécurisation , installation de mobiliers urbains, plantations, réalisation d'une fresque au sol

Et à signer tout document nécessaire à ce dossier.

*Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du 28 novembre 2024 ci-dessus mentionné,*

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Jean Pierre SENEZ



A large, dark, handwritten signature or scribble, likely belonging to Jean Pierre SENEZ, is written over the signature line.

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 28 novembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre , le vingt huit novembre , à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 22 novembre 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 24

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald – FERMEN Claudine - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoint

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT Gaston -KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle - CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia – WILLERVAL Aurore - EZAHOUID Mohamed - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice.

Absents ayant donné procuration

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon

Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed à Madame CASPERS Mauricette

Monsieur DOISY Bernard à Monsieur SAENEN Romuald

Absents :

Messieurs DEFAUQUET Gérald - GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre SENEZ

Fonds de concours « Territoire de Veille Agglomération – auprès de DOUAISIS AGGLO – « Amélioration de l'offre de services aux habitants de la commune « La Prévention : Affaire de Tous au quotidien »

Madame le Maire indique que, par délibération du 12 avril 2024, Douais Agglo a instauré un fonds de concours « Territoire de Veille Agglomération ».

Elle propose de solliciter le fonds de concours Territoire Veille Agglomération pour le projet de fonctionnement : « Amélioration de l'offre de services aux habitants de la commune « La Prévention : Affaire de Tous au quotidien » à hauteur de 2 000 € pour une dépense de 4000 € et de l'autoriser à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Le projet propose deux axes d'action : l'utilisation raisonnable et raisonnée du Numérique et la Prévention Santé et Sécurité

Envoyé en préfecture le 03/12/2024

Reçu en préfecture le 03/12/2024

Publié le

ID : 059-215902768-20241128-FONDSCONCOURS2-DE

SLOW

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
A l'unanimité,*

Autorise Madame le Maire à solliciter le fonds de concours Territoire Veille Agglomération pour le projet de fonctionnement : « Amélioration de l'offre de services aux habitants de la commune « La Prévention : Affaire de Tous au quotidien » à hauteur de 2 000 € pour une dépense de 4000 € et à signer tout document nécessaire à ce dossier.

Le projet propose deux axes d'action : l'utilisation raisonnable et raisonnée du Numérique et la Prévention Santé et Sécurité

*Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du 28 novembre 2024 ci-dessus mentionné,*

Le Maire,

Maryline LUCAS



Le Secrétaire de séance,

Jean Pierre SENEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Pierre SENEZ', is written over the name printed below it.

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 28 novembre 2024**

L'an deux mille vingt quatre , le vingt huit novembre , à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 22 novembre 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 24

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- SAENEN Romuald – FERMEN Claudine
- CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoint
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT
Gaston -KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle - CANIVET
Bertrand – MARTIN Nuccia – WILLERVAL Aurore - EZAHOUID Mohamed -
BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED
Sylvain – DUCATILLION Béatrice.

Absents ayant donné procuration

Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon
Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed à Madame CASPERS Mauricette
Monsieur DOISY Bernard à Monsieur SAENEN Romuald

Absents :

Messieurs DEFAUQUET Gérald - GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur Jean Pierre SENEZ

**Fonds de concours « Territoire de Veille Agglomération – auprès de
DOUAISIS AGGLO – « Micro- projets : un levier pour le pouvoir d'agir des
habitants » et auprès de la Région**

Madame le Maire indique que, par délibération du 12 avril 2024, Douais Agglo a instauré un fonds de concours « Territoire de Veille Agglomération ».

Le Conseil Régional peut également intervenir à hauteur de 50 %.

Elle propose :

- de solliciter le fonds de concours Territoire Veille Agglomération pour le projet de fonctionnement : « Micro-projets : un levier pour le pouvoir d'agir des habitants : à hauteur de 3 000 € pour une dépense de 12 000 €
- de solliciter la Région à hauteur de 6 000 €

- De l'autoriser à signer tout document nécessaire à ce dossier

Le projet propose deux axes d'action :

- Financement d'un Fonds Initiatives Citoyenne (PIC) en direction des habitants et des associations pour la mise en place de micro-projets d'animation s'intégrant dans la vie des quartiers
- Financement de l'opération « Nos Quartiers d'Eté »

Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Autorise Madame le Maire :

- A solliciter le fonds de concours Territoire Veille Agglomération pour le projet de fonctionnement : « Micro-projets : un levier pour le pouvoir d'agir des habitants : à hauteur de 3 000 € pour une dépense de 12 000 €
- A solliciter la Région à hauteur de 6 000 €
- à signer tout document nécessaire à ce dossier

Le projet propose deux axes d'action :

- Financement d'un Fonds Initiatives Citoyenne (PIC) en direction des habitants et des associations pour la mise en place de micro-projets d'animation s'intégrant dans la vie des quartiers
- Financement de l'opération « Nos Quartiers d'Eté »

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du 28 novembre 2024 ci-dessus mentionné,

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Jean Pierre SENEZ

